

## CERCLE DE SILENCE D'AUXERRE



En lien avec la centaine de Cercles de Silence en France

### Action de soutien avec les migrants

Pour que les décisions soient appliquées de façon digne et respectueuse des hommes, femmes et enfants.

Animées par la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** ( DUDH ), des personnes militantes, non-violentes, croyantes ou non croyantes, clament par leur silence le droit à l'égalité pour tous.

Elles exigent que toutes les personnes migrantes, enfants, femmes et hommes, qui se trouvent sur le sol français, reçoivent un traitement légal, humain et respectueux.

#### Articles 5 et 13 de la DUDH :

« *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

« 1. *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.*

2. *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* »



*et d'autres citoyens.*

## CERCLE DE SILENCE

**\_Contre la remise en cause du principe d'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement !**

En exigeant les 115-SIAO la transmission du fichier nominatif à l'OFII, c'est-à-dire au ministère de l'intérieur, comportant la nationalité des personnes sans domicile fixe, leur statut administratif et leur adresse, la circulaire remet en cause le principe d'accueil inconditionnel dans l'hébergement d'urgence de toute personne en situation de détresse. La circulaire crée de plus, une mission de contrôle par les associations des personnes hébergées, non prévue par la loi et contraire à la vocation des associations. Ces contrôles aboutissant au fichage par le ministère des demandeurs et demandeurs d'asile.

Les associations requérantes demandent au gouvernement d'engager rapidement une concertation avec les acteurs qui hébergent et accompagnent les personnes sans domicile fixe. 30 associations de solidarité ont déposé un recours devant le Conseil d'état afin d'obtenir en référé la suspension de la circulaire du 4 juillet 2019 relative à la transmission d'informations individuelles et nominatives à l'IOFII des demandeurs et demandeurs d'asile et des personnes réfugiées présentes dans les centres d'hébergement d'urgence, puis SON ANNULATION.

### **Nous ne sommes pas envahis !**

Entre 2015 et 2017, la France a accueilli moins de 8 % des demandes d'asiles enregistrées dans l'U.E.

Par rapport à la population, le nombre de migrants accueillis représente 0,12 %. Parler de « submersion » (comme G. Collomb) relève de la mauvaise foi.

**Soyons solidaires avec les exilés.**

**Rejoignez-nous le dernier mardi de chaque mois :**  
à Auxerre, rue de l'Horloge/rue de la Draperie, de 18 h à 19 h  
à Sens, place de la République, de 18 h à 19 h

contact : [cercledesilence.auxerre@gmail.com](mailto:cercledesilence.auxerre@gmail.com)

IPNS – ne pas jeter sur la voie publique